



COMMUNIQUE DE PRESSE RE-OUVERTURE DES ECOLES PUBLIQUES

Compte tenu du protocole sanitaire strict à mettre en place dans les écoles, Monsieur le Maire de Coulogne Alain Fauquet, en concertation avec le personnel d'éducation et les représentants des parents d'élèves, a pris la décision de repousser l'ouverture des 3 écoles publiques Coulonnoises (Groupe Scolaire Roger Macke, école maternelle du Centre et école primaire du Centre) au lundi 18 mai.

A compter de cette date les enfants seront accueillis sous les conditions suivantes :

Pour le groupe Scolaire Roger Macke : accueil aux horaires habituels de 8h35 à 11h45 et de 13h20 à 16h30. La cantine se fera sous forme de repas froids par le prestataire habituel dans l'espace multi-accueil.

Pour l'école maternelle du Centre :

L'accueil sera échelonné.

GROUPE 1	GROUPE 2
8h30 – 9h	9h-9h30
11h20 – 11h50	11h50-12h20
13h30-14h	14h-14h30
16h-16h30	16h30-17h

Les groupes seront déterminés par la direction et communiqués aux parents. Le nombre de groupes pourra être amené à être modifié en fonction de l'évolution du nombre d'enfants revenant à l'école.

La cantine se fera sous forme de repas froids par le prestataire habituel.

Pour l'école primaire du Centre :

Différenciation des accueils selon les classes. Chaque enfant sera accueilli dans son groupe classe habituel.

- CP-CE1, accueil par une enseignante à la grille de la rue Louis Denis (parking de la Mairie) : 8h40-8h45 / 11h45-11h50 / 13h10-13h15 / 16h15-16h20
- CE2, CM1, CM2, accueil par une enseignante à l'entrée principale rue Louis Clipet : 8h40-8h45 / 11h45-11h50 / 13h10-13h15 / 16h15-16h20

La cantine se fera sous forme de repas froids dans des salles dédiées et réservées à cet effet au sein de l'école.

Cantine et Garderie :

Le matin et le soir la garderie sera assurée normalement par le personnel communal. Il n'y aura PAS de garderie le midi. Les enfants ne mangeant pas à la cantine devront donc être récupérés aux heures de sortie de chaque école. L'inscription à la cantine et à la garderie est à faire sur le portail famille du site Internet de la commune. Il est important que les parents tiennent compte qu'un enfant qui n'aura pas été inscrit ne pourra pas être accueilli. Il ne pourra y avoir d'exceptions compte tenu du protocole sanitaire mis en place.

Les services de la Mairie mettent tout en œuvre afin d'assurer la sécurité sanitaire de chaque enfant, et de tout le personnel encadrant. Ils restent à votre disposition afin de répondre à toutes vos questions.